



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE

de la décision de la Commission relative à une contribution en faveur du Fonds fiduciaire Bêkou de l'Union européenne pour la République centrafricaine financée à partir du 11^e Fonds européen de développement.

Document relatif à l'action pour la résilience rurale et création d'emplois: transfert 2017 en faveur du Fonds fiduciaire Bêkou de l'Union européenne pour la République centrafricaine.

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Résilience rurale et création d'emplois: transfert 2017 en faveur du Fonds Fiduciaire Bêkou de l'Union européenne pour la République centrafricaine Numéro CRIS: 2017/040-373 financée par le Fonds européen de développement (FED)	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République centrafricaine L'action sera menée à l'endroit suivant: République centrafricaine	
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) du 11 ^e FED pour la coopération entre l'Union européenne et la République centrafricaine	
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Secteur 3, résilience rurale et création d'emplois	Aide publique au développement: OUI ¹
5. Montants concernés	Coût total estimé: 45 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 45 000 000 EUR (13.07% de l'enveloppe A du PIN)	
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Gestion directe – transfert au Fonds fiduciaire Bêkou	
7. a) Code(s) CAD	311 Agriculture 730 Aide à la reconstruction et réhabilitation 430 Autres multi secteurs – 43042 Développement rural	

¹ L'aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

b) Principal canal de distribution	42000 European Union Institution (EU)			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»			
10. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD principal: Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p> <p>ODD secondaire : Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p>			

RESUME

La République centrafricaine (RCA) dispose d'un très fort potentiel agricole, avec plus de 15 millions d'hectares de terres arables, d'abondantes ressources en eau, et d'un climat favorable. Malgré ce fort potentiel, le secteur agricole est largement sous-exploité. Le secteur a été affaibli par des décennies de sous-investissements, les pratiques agricoles sont majoritairement de subsistance, et les rendements extrêmement faibles. Les conséquences du changement climatique ont aussi un impact sur le niveau et sur la durabilité de la production agricole.

En effet, le secteur agricole joue un rôle majeur pour la subsistance de la population, l'emploi et l'économie de la RCA: il emploie 70% des actifs, fournit plus de 75% de la consommation alimentaire, et représente presque 45% du produit intérieur brut (PIB). Les cultures vivrières occupent environ 90% des zones cultivées en RCA, et sont la principale source d'activité et

de revenu des ménages. L'élevage, lui, représente environ 15% du PIB et un tiers de la production agricole, avec un cheptel bovin estimé à 4 millions de têtes.

La crise de 2013 a engendré une profonde récession économique, causée en grande partie par l'effondrement du secteur primaire. L'arrêt des cultures, la destruction des récoltes, les vols d'actifs ou d'animaux, les pertes de stocks alimentaires, ainsi que l'accueil des déplacés par certains ménages, ont affaibli la sécurité alimentaire et nutritionnelle de ces derniers. Les effets cumulés de cette crise ont grandement affaibli les finances des ménages, forcé les populations à adopter des stratégies d'adaptation dommageables, et réduit leur résilience à long terme. Par conséquent, et malgré l'assistance humanitaire apportée, plus de 40% de la population se trouve être encore en situation d'insécurité alimentaire aiguë à ce jour.

Le soutien au développement local et rural devra donc se focaliser sur une relance durable du secteur agricole, dans une double perspective: i) axée sur l'agriculture de subsistance, comme moyen de réduire l'insécurité alimentaire, la malnutrition, et d'accroître la résilience des populations les plus vulnérables, ainsi que ii) axée sur l'accroissement de la productivité, avec un appui à la diversification productive et les filières de production/chaînes de valeur les plus prometteuses, selon les caractéristiques particulières de chaque territoire. En outre, il est essentiel d'assurer la complémentarité de ces actions avec les réponses d'urgence mise en œuvre par les acteurs humanitaires.

Afin de répondre à ces multiples défis, en s'appuyant sur les acquis des programmes thématiques et des projets sécurité alimentaire et agropastoraux du Fonds Bêkou, il est envisagé de fournir un appui de 45 000 000 EUR dans ce secteur. Le Fonds Bêkou est l'instrument privilégié de mise en œuvre des interventions de ce secteur.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

La RCA dispose d'un très fort potentiel agricole, avec plus de 15 millions d'hectares de terres arables, d'abondantes ressources en eau, et d'un climat favorable. Malgré ce fort potentiel, le secteur agricole est largement sous-exploité². Le secteur a été affaibli par des décennies de sous-investissements, les pratiques agricoles sont majoritairement de subsistance, et les rendements extrêmement faibles. Les conséquences du changement climatique ont aussi un impact sur le niveau et sur la durabilité de la production agricole.

La crise de 2013 a engendré une profonde récession économique, causée en grande partie par l'effondrement du secteur primaire. L'arrêt des cultures, la destruction des récoltes, les vols d'actifs ou d'animaux, les pertes de stocks alimentaires, ainsi que l'accueil des déplacés par certains ménages, ont affaibli la sécurité alimentaire et nutritionnelle de ces derniers. Ceci a eu pour conséquence de réduire de 70% la production de céréales, de 50% le nombre de bovins et de petits ruminants, et de 40% le secteur de la pêche.

² A ce jour, seules 5.3% des terres arables disponibles sont exploitées, et seuls 9 millions d'hectares de terres de pâturage sur 16 millions disponibles sont utilisées pour l'élevage du bétail.

En outre, une des conséquences majeures du conflit a été d'engendrer une surexploitation et des conflits autour des ressources naturelles – notamment entre éleveurs et agriculteurs. En affaiblissant les institutions chargées de réguler la gestion des ressources naturelles et en attisant les conflits intercommunautaires, la crise a exacerbé les conflits liés à l'accès aux terres cultivables, aux pâturages et à l'eau. Il est donc indispensable d'appuyer une gestion intégrée et durable des ressources naturelles sur l'ensemble de la RCA, ainsi que d'appuyer les mécanismes de médiation et de gestion des conflits locaux.

Les effets cumulés de cette crise ont grandement affaibli les finances des ménages, forcé les populations à adopter des stratégies d'adaptation dommageables, et réduit leur résilience à long terme. Par conséquent, et malgré l'assistance humanitaire apportée, plus de 40% de la population se trouve être encore en situation d'insécurité alimentaire aiguë à ce jour. Pour renforcer la résilience de la population centrafricaine, il est donc urgent de redynamiser le développement agricole du pays, le développement endogène, l'accès aux services énergétiques modernes ainsi que la formation professionnelle.

Les structures travaillant dans le système d'appui/conseil et recherche agricole - niveau meso - telles que l'agence centrafricaine de développement agricole (ACDA), l'institut centrafricain de recherche agronome (ICRA), l'agence nationale de développement de l'élevage (ANDE), la fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC) et la chambre d'agriculture ont aussi été durement affectés par la crise. Cependant ces structures jouent un rôle capital pour soutenir la structuration des organisations paysannes, le renforcement des capacités de leurs compétences et capacités techniques, l'appui conseil dans toutes les phases de la production à la commercialisation aussi bien que l'accès à des intrants fondamentaux (produits vétérinaires, semences, crédit). Le dysfonctionnement de ces institutions ne pourra qu'aggraver la productivité du système agropastoral, le bien-être des paysans et des éleveurs.

Le soutien au développement local et rural devra donc se focaliser sur une relance durable du secteur agricole, dans une double perspective: i) axée sur l'agriculture de subsistance, comme moyen de réduire l'insécurité alimentaire, la malnutrition, et d'accroître la résilience des populations les plus vulnérables, ainsi que ii) axée sur l'accroissement de la productivité, avec un appui à la diversification productive et les filières de production/chaînes de valeur les plus prometteuses, selon les caractéristiques particulières de chaque territoire. En outre, il est essentiel d'assurer la complémentarité de ces actions avec les réponses d'urgence mise en œuvre par les acteurs humanitaires.

Afin de répondre à ces multiples défis, en s'appuyant sur les acquis des programmes thématiques et des projets de sécurité alimentaire et agropastoraux du Fonds Bêkou, il est envisagé de fournir un **appui de 45 000 000 EUR dans ce secteur**. Le Fonds Bêkou est l'instrument privilégié de mise en œuvre des interventions de ce secteur.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

La Commission a adopté le programme indicatif national³ entre l'Union européenne et la République centrafricaine pour la période 2014-2020, qui s'aligne avec le plan de relèvement et consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA), le cadre de référence pour la

³ Décision de la Commission relative à l'adoption du programme indicatif national entre l'Union européenne et la République centrafricaine C(2017)2747 du 27.04.2017.

coopération du pays avec ses partenaires au développement. En particulier, les trois secteurs d'intervention prioritaires sont les suivants: (1) gouvernance économique et services sociaux, notamment l'éducation; (2) réforme du secteur de sécurité et gouvernance démocratique; (3) résilience rurale et création d'emplois.

La mesure décrite ci-après, financée par le 11^e Fonds européen de développement (FED), vise à la résilience rurale et la création d'emplois en République centrafricaine à travers le Fonds fiduciaire Bêkou.

Par la suite, le Fonds fiduciaire Bêkou a été signé entre la Commission, au nom de l'Union européenne et trois de ses États membres, à savoir la France, l'Allemagne et les Pays-Bas («membres fondateurs») en juillet 2014. Le Fonds fiduciaire Bêkou est ouvert aux contributions d'autres États membres de l'UE et de pays tiers. L'Italie et la Suisse se sont jointes le 18 novembre 2015 («membres contributeurs»).

L'objectif du Fonds fiduciaire Bêkou est de préparer la transition de la réponse d'urgence à l'aide au développement à plus long terme grâce à une approche «Associer l'aide, la réhabilitation et le développement» (LRRD en anglais).

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes pour cette action pouvant inclure les acteurs non étatiques, le secteur privé, la société civile (ONG nationales et internationales), des services de l'État, et/ou des organisations internationales et/ou des agences de développement des États membres.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Le secteur agricole joue un rôle majeur pour la subsistance de la population, l'emploi et l'économie de la RCA: il emploie 70% des actifs, fournit plus de 75% de la consommation alimentaire, et représente presque 45% du PIB. Les cultures vivrières occupent environ 90% des zones cultivées en RCA, et sont la principale source d'activité et de revenu des ménages. L'élevage, lui, représente environ 15% du PIB et un tiers de la production agricole, avec un cheptel bovin estimé à 4 millions de têtes.

Les effets cumulés de cette crise ont grandement affaibli les finances des ménages, forcé les populations à adopter des stratégies d'adaptation dommageables, et réduit leur résilience à long terme. Par conséquent, et malgré l'assistance humanitaire apportée, plus de 40% de la population se trouve être encore en situation d'insécurité alimentaire aiguë à ce jour. Pour renforcer la résilience de la population centrafricaine, il est donc urgent de redynamiser le développement agricole du pays, le développement endogène, l'accès aux services énergétiques modernes ainsi que la formation professionnelle.

Les structures travaillant dans le système d'appui/conseil et recherche agricole - niveau meso - telles que l'agence centrafricaine de développement agricole (ACDA), l'institut centrafricain de recherche agronome (ICRA), l'agence nationale de développement de l'élevage (ANDE), la fédération Nationale des éleveurs centrafricains (FNEC) et la chambre d'agriculture ont aussi été durement affectés par la crise. Cependant ces structures jouent un rôle capital pour soutenir la structuration des organisations paysannes, le renforcement des capacités de leurs compétences et capacités techniques, l'appui conseil dans toutes les phases de la production à la commercialisation aussi bien que l'accès à des intrants fondamentaux (produits vétérinaires, semences, crédit). Le dysfonctionnement de ces institutions ne pourra qu'aggraver la productivité du système agropastoral, le bien-être des paysans et des éleveurs.

Le soutien au développement local et rural devra se focaliser sur une relance durable du secteur agricole, dans une double perspective: i) axée sur l'agriculture de subsistance, comme moyen de réduire l'insécurité alimentaire, la malnutrition, et d'accroître la résilience des populations les plus vulnérables, ainsi que ii) axée sur l'accroissement de la productivité, avec un appui à la diversification

productive et les filières de production/chaînes de valeur les plus prometteuses, selon les caractéristiques particulières de chaque territoire.

En outre, il est essentiel d'assurer la complémentarité de ces actions avec les réponses d'urgence mise en œuvre par les acteurs humanitaires.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
<p>Risque politique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - risque de non-respect des droits de l'Homme, de poursuite des violences intercommunautaires, - risque lié au désarmement des groupes combattants et à la mise en œuvre du «Disarmament, Demobilization, Reintegration, and Repatriation (DDRR)». 	E	<ul style="list-style-type: none"> - dialogue renforcé des partenaires avec les autorités, - soutien à l'exigence de respect de la constitution et de justice, - déploiement de la Cour pénale spéciale (CPS), - financement du DDRR.
<p>Risque en matière de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - risque lié à la sécurité des biens et des personnes et notamment en province, - risque lié aux capacités humaines et institutionnelles, - risque lié à la refonte du cadre des affaires sur le développement du secteur privé. 	M	<ul style="list-style-type: none"> - contribuer au dispositif de suivi de la mise en œuvre du plan de relèvement et consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA), - veiller à la cohérence des politiques des autres bailleurs de fond avec les stratégies nationales, - appuyer les efforts du gouvernement pour la réforme du secteur, - renforcer l'interpénétration des politiques du gouvernement et des dispositifs d'aide relevant du PIN 11^e FED, - veiller à la participation des populations et de la société civile (notamment des

		couches les plus vulnérables) aux décisions politiques et aux programmes de développement.
Hypothèses		
<ul style="list-style-type: none"> - maintien global de la paix civile et de la sécurité et réduction progressive des forces négatives sur l'ensemble du territoire national, - poursuite et intensification du dialogue politique et technique avec les autorités, - mobilisation effective des promesses faites à Bruxelles par les partenaires extérieurs, - déploiement et renforcement effectif des mesures d'accompagnement, assistances techniques, études et formulation d'outils adaptés au contexte centrafricain. 		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Pour répondre globalement à ce problème de décapitalisation des pratiques d'élevage et à l'arrêt des activités agricoles, plusieurs projets (financés par la Direction Générale Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes (ECHO), le "Department for International Development du Royaume Uni (DFID), le "Common Humanitarian Fund" (CHF), l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organisation - FAO), la "Swiss agency for development and cooperation" (SDC), Ambassade de France, Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque africaine de Développement (BAD)) se sont focalisés sur des projets d'appui « en kit (ou cash/voucher) » orientés à la recapitalisation rapide d'un minimum de capacités (matérielles surtout) des producteurs et qui globalement s'inscrivent dans la logique des « moyens d'existence ».

Ces projets ont permis de recapitaliser les acquis des ménages mais n'ont pas pu travailler sur une approche plus holistique (filières/chaine de valeur) afin de poser des jalons susceptibles de favoriser la pérennisation des interventions sur le terrain.

En effet, l'approche dominante depuis fin 2013 (qui s'adapte à une réponse d'urgence ou post urgence) a été celle de répondre directement, via des ONG nationales et internationales, aux besoins exprimés par les groupes cibles (distribution des semences, de cash, de vivres) plutôt que de contribuer à la mise en place des services/mécanismes susceptibles d'assurer un accès durable et à moindre coût aux inputs (semences, formations, géniteurs, services financiers, produits vétérinaires) demandés par les acteurs agropastoraux.

Avec un retour à l'ordre constitutionnel, et en prenant en compte le fait que certaines zones du pays demeurent stables, on pourrait initier une approche « Associer l'aide, la réhabilitation et le développement » (LRRD en anglais) en investissant sur une réponse aux besoins des communautés qui puisse: i) être soutenue par une pleine implication des acteurs nationaux, ii) s'appuyer sur la mise en place de services, iii) valoriser les possibles synergies et partenariats avec le secteur privé et iv) s'inscrire dans la pérennisation des acquis.

Certaines approches, modèles et initiatives ont fait leurs preuves aussi dans cette phase de post urgence et mériteraient d'être davantage utilisées ou améliorées. Il s'agit des initiatives suivantes:

- le renforcement des capacités de l'institut centrafricain de recherche agronome (ICRA), dans le domaine de l'accès aux semences,
- l'appui aux maraîchers de Bangui, dans le domaine de la structuration des unions de maraîchers,

- la mise en place de plateformes multifonctionnelles dans le domaine de la valorisation des produits agricoles et l'accès à l'énergie en milieu rural,
- la caisse de résilience pouvant favoriser en même temps la cohésion sociale, l'accès à l'épargne et le crédit et l'appui technique aux paysans,
- les actions développées dans le cadre du projet «Pôles de développement» en termes de gouvernance locale,
- les campagnes de vaccination et l'appui aux pharmacies vétérinaires comme éléments de base pour une stratégie de santé animale,
- la redynamisation des centres ruraux d'éducation et formation (CREF) comme expérience dans le domaine de la formation rurale et communautaire,
- l'initiative «achats au service du progrès» (P4P) du PAM dans le cadre de la commercialisation des produits vivriers.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

L'Union européenne intervient déjà dans le domaine du développement local, le redéploiement de l'administration locale, la gestion durable des espaces protégés et la sécurité alimentaire, à travers le FED (programmes nationaux et régionaux) et à travers ECHO.

Le Fonds Bêkou a financé le « Programme de relance économique et d'autonomisation des acteurs » (11 000 000 EUR) et s'apprête à étendre son action (« phase II » 18 000 000 EUR), mais aussi le « Programme d'appui à la production alimentaire pour la résilience et la cohésion sociale » (10 000 000 EUR) et le « Programme Ecofaune+ » (5 500 000 EUR). Le « Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) » et la France sont également actifs, notamment dans le domaine du redéploiement de l'administration. Les nouvelles interventions capitaliseront sur les expériences passées et des synergies seront recherchées avec actions en cours.

Dans le cadre du « Plan de relèvement et consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA) », la mise en œuvre des coordinations techniques aux niveaux des piliers est en pleine phase de mise en œuvre. Les actions seront coordonnées avec les partenaires du groupe de travail du pilier 3 « Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs » et du pilier 2 « Renouveler le contrat social entre l'État et la population », tels que décrit dans le cadre de coordination proposé dans le chapitre 5 du RCPCA. Dans le cadre du pilier 2, le volet « Sécurité alimentaire et résilience » sera facilité par le ministère de l'agriculture avec le PAM et la FAO. Dans le pilier 3, le groupe thématique « Agriculture et élevage » est facilité par le ministère de l'agriculture et la FAO.

Un atelier important de coordination entre bailleurs de fonds travaillant dans les domaines agropastoraux (AFD, BM, BAD, Ambassade de France), a eu lieu pour restituer les premiers inputs suite à la mission de préparation de la prochaine fiche d'action « Sécurité alimentaire » du Fonds Bêkou.

3.3 Questions transversales

- **renforcement des capacités locales et nationales:** l'objectif consistera à renforcer les capacités des acteurs locaux dans les domaines techniques, organisationnelles, de gouvernance aussi bien que la gestion des projets dans une optique de pérennisation et d'appropriation locale de l'action. Un accent sera mis aussi sur la recherche et l'implication des centres de recherche nationaux (Laboratoire d'économie rurale et de sécurité alimentaire (LERSA), Laboratoire des Sciences Biologiques et Agronomiques pour le Développement (LASBAD)) dans l'analyse des résultats sur le terrain, l'application des bonnes pratiques et les changements de comportement,

- **cohésion intercommunautaire:** Compte tenu des tensions persistantes au niveau inter- et intra-communautaire et des rôles que les différentes communautés ont joué et jouent aussi aujourd'hui au niveau local il est impératif de:
 - développer des analyses sensibles au conflit (approche "do no harm") avant d'initier des activités;
 - valoriser les liens marchands inter et intra-communautaires tout au long des filières;
 - sensibiliser les bénéficiaires de l'action à l'importance du vivre ensemble, de la paix et du vivre ensemble.
- **genre:** les appuis envisagés devront s'appuyer sur une analyse sensible au genre pour mettre en exergue les relations hommes/femmes, les rôles, responsabilités, contraintes et atouts respectifs tout au long des actions envisagées,
- **jeunes et emploi:** il sera fondamental d'attirer les jeunes vers le secteur agropastoral en valorisant son attractivité en termes d'innovation/modernisation des pratiques, réduction de la pénibilité du travail, marges bénéficiaires plus importantes, création d'emplois, etc.
- **environnement:** des techniques innovantes qui respectent et valorisent l'environnement et l'association des pratiques élevage/agriculture seront fortement encouragées. Des évaluations d'impact environnemental spécifiques aux projets dans ce secteur seront réalisées en fonction de la nature des projets.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

En lien avec le RCPCA, et conformément au Programme indicatif national (PIN), l'objectif général de cette action est de **promouvoir la lutte contre la pauvreté et les inégalités en favorisant une dynamique de croissance durable et de création d'emplois dans les secteurs productifs en RCA.**

Les objectifs spécifiques sont:

OS1: appuyer l'agriculture de subsistance pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et accroître la résilience des populations vulnérables (en lien avec le pilier 2 du RCPCA).

OS 2: promouvoir les filières de production/chaînes de valeur les plus prometteuses et résilientes aux changements climatiques en fonction du contexte local (en lien avec le pilier 3 du RCPCA).

OS 3: appuyer la formation technique et professionnelle dans les filières agricoles (en lien avec le pilier 3 du RCPCA).

Les actions relatives à ce secteur seront mises en œuvre entre autres à travers des programmes communautaires incluant des actions facilitant le dialogue et la réconciliation entre différentes communautés, favorisant la réintégration des retournés et éventuellement des miliciens, et finalement favorisant la réduction de la violence afin de promouvoir un environnement favorable au retour de l'activité économique. Elles seront complémentaires avec d'autres actions mises en œuvre par d'autres instruments de l'UE.

Les résultats escomptés sont les suivants:

R 1.1: la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés et ménages est renforcée.

R 2.1: la productivité agricole est améliorée.

R 3.1: des formations techniques et professionnelles de qualité favorisent l'emploi productif.

Ce programme s'inscrit dans le Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement la cible de l'objectif de développement durable principal: Objectif 2: *«Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable»*, mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention de l'Objectif 4: *«Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie»*.

Cela n'implique pas d'engagement de la part de la République centrafricaine qui bénéficie de ce programme.

4.2 Principales activités

R 1.1: la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés et ménages est renforcée.

Les activités dans ce domaine valoriseront les potentialités du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, aquaculture) afin d'améliorer la capacité de résilience des agriculteurs de subsistance et relancer durablement le développement rural. Ceci se fera moyennant : la facilitation de l'accès aux moyens de production, la promotion de la recherche et le développement appliqués, et une sensibilisation des populations aux questions de malnutrition.

Concernant les moyens de production, il s'agira de soutenir l'accès, la production locale d'intrants agro-pastoraux et halieutiques et de faciliter l'accès à une mécanisation agricole adaptée ou/et à la traction animale. Des interventions viseront également le soutien de la production durable de produits forestiers non-ligneux (PFNL).

En ce qui concerne la recherche appliquée, il s'agira d'appuyer les institutions telles que les centres régionaux polyvalents de recherche (CRPR), stations de recherche, points d'appui et laboratoires universitaires. Il s'agira également d'appuyer l'élaboration d'études, tels que des cartographies d'unités de paysages ou/et des potentialités des zones agro-écologiques, ou des études de marchés des cultures prioritaires d'exportation et de substitution aux importations, parmi d'autres.

Pour les communautés rurales, il s'agira d'appuyer leurs capacités organisationnelles à travers notamment des « caisses de résilience », des systèmes intégrés de « champs-écoles-paysans » et des groupes d'agri-multiplicateurs produisant des semences améliorées, entre autres. Un accent sera mis sur la sensibilisation à la gestion durable des ressources naturelles et à l'efficacité énergétique, y compris l'atténuation des impacts sur le changement climatique et des stratégies d'adaptation, ainsi que sur des bonnes pratiques de nutrition. L'objectif sera également de promouvoir la cohésion sociale, la culture de l'épargne et du crédit, et le partage des bonnes pratiques.

R 2.1: la productivité agricole est améliorée.

Les activités dans ce domaine seront axées sur l'accroissement de la productivité, avec un appui à la diversification productive et aux filières de production/chaînes de valeur les plus prometteuses, selon les caractéristiques particulières de chaque territoire, grâce notamment à des actions de transformation agro-alimentaire et de commercialisation, ainsi qu'au renforcement des capacités organisationnelles des communautés rurales et de leur potentiel de développer les filières de production et la diversification économique.

Les activités viseront également à construire des infrastructures rurales et microréalisations qui permettent d'améliorer la production, transformation, distribution et commercialisation des produits, afin de favoriser le développement endogène et les échanges commerciaux. En particulier, il s'agira de réaliser des actions dans les domaines suivants: (i) transport, (ii) énergie, (iii) accès à l'eau et irrigation, (iv) transformation et commercialisation. Les réalisations permettant un travail à haute intensité de main-d'œuvre seront favorisées.

Les infrastructures de transport devront permettre d'améliorer l'accès aux marchés tout en préservant les zones protégées. Il conviendra de: élaborer un schéma directeur des infrastructures de transport y compris fluvial, élaborer des études de faisabilité et d'impact, redéfinir la politique d'entretien des infrastructures. Ponctuellement, il s'agira aussi de réhabiliter certaines routes nationales, pistes rurales, infrastructures fluviales et ouvrages d'art (ponts).

L'électrification rurale devra promouvoir l'accès aux services et relancer les industries de transformation. Il s'agira de réhabiliter et renforcer les capacités de production décentralisée dans les villes de province et en milieu rural, notamment grâce aux énergies renouvelables ainsi que l'utilisation de systèmes énergétiques autonomes (systèmes solaires domestiques, microcentrales hydroélectriques, biogaz). Il s'agira aussi de promouvoir une utilisation rationnelle du bois-énergie

(fours de cuisson efficaces, etc.). Une étude relative à l'état des lieux du secteur de l'énergie devra être finalisée et mise en application.

Les infrastructures d'irrigation devront améliorer la productivité du secteur primaire, mais pour cela il conviendra d'adopter une stratégie en matière d'aménagements ruraux et d'irrigation pour améliorer la gestion durable de l'eau.

Les infrastructures de transformation et de commercialisation dynamiseront les chaînes de valeur locales. Il s'agira de fournir des kits de transformation des produits, mais aussi d'investir dans les infrastructures telles que des plateformes multifonctionnelles, des marchés à bétail, des aires d'abattage, les bassins de rouissage, des aires de séchage, des boutiques d'intrants ou de pièces de rechange, des fours de séchage (poissons, mangue et autres fruits), etc.

R 3.1: des formations techniques et professionnelles de qualité favorisent l'emploi productif.

Les activités dans ce domaine viseront à renforcer le capital humain à travers une formation professionnelle de qualité, en vue d'améliorer la productivité et fournir la main d'œuvre adaptée aux besoins du secteur agricole, ainsi qu'à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes (y compris les jeunes non-scolarisés et les ex-combattants). Les actions porteront dans les domaines de (i) la réhabilitation d'établissements de formation, ainsi que (ii) à la formation, la mise à niveau et le recyclage des formateurs, (iii) la promotion d'activités génératrices de revenus (agricoles ou non-agricoles) en milieu rural et périurbain afin de renforcer la résilience des communautés locales et (iv) faciliter l'accès au crédit des jeunes agriculteurs.

4.3 Logique d'intervention

Compte tenu du fait que les actions envisagées devront soutenir un processus holistique de développement local, tous les acteurs intervenant aux différents niveaux sectoriels (macro/meso/micro) seront impliqués. A titre d'exemple, il s'agira des acteurs suivants:

Macro: ministères techniques pour la définition et vulgarisation des politiques et stratégies pour soutenir le secteur agropastoral, le développement local et la gestion durable des ressources en lien avec les bailleurs de fonds.

Meso: les services décentralisés (ACDA, ANDE), la FNEC, la chambre d'agriculture, l'ICRA qui peuvent offrir toute une panoplie de services d'appui/conseil aux communautés de base; secteur privé.

Micro: les acteurs de la société civile, les organisations paysannes, des jeunes et des femmes; les ONG internationales et nationales, les autorités locales et les leaders communautaires etc.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2. seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de l'adoption par la Commission de la présente fiche d'action.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Modalités de mise en œuvre

5.3.1 Contribution au Fonds fiduciaire Bêkou

Le Fonds fiduciaire Bêkou est le véhicule privilégié pour ce secteur, surtout dans la phase initiale dans laquelle la présence de l'État sur le territoire est encore limitée par des contraintes sécuritaires.

Le Fonds fiduciaire Bêkou met en œuvre la contribution soit:

- directement (i) par les services de la Commission, y compris son personnel dans les délégations de l'Union sous l'autorité de leur chef de délégation respectif, (ii) ou par l'intermédiaire d'agences exécutives;
- ou indirectement avec des pays tiers ou les organismes qu'ils ont désignés, les organisations internationales et leurs agences, les organismes de droit public ou les organismes de droit privé ayant une mission de service public dans la mesure où ces derniers fournissent des garanties financières adéquates.

Les modalités précises de mise en œuvre seront déterminées dans le cadre de la formulation précise par le Fonds fiduciaire Bêkou.

L'assistance envisagée à la République centrafricaine doit se conformer strictement aux conditions et procédures prévues par les mesures restrictives concernant ledit pays. Ces critères et exigences sont considérés comme essentiels dans le cadre de l'accord à conclure avec le Fonds Bêkou.

5.4 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.5 Budget indicatif

Intitulé	Montant prévu (EUR)
Contribution au Fonds fiduciaire Bêkou, y inclus visibilité/ communication, audit, évaluation	45 000 000

5.6 Structure organisationnelle et responsabilités

S.O.

5.7 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs) Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et

employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.8 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou ses composantes. Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques).

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Le financement de l'évaluation sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

5.9 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement de l'audit sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

5.10 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.5 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

